

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Mo. Renforcer la production de denrées alimentaires indigènes (Mo.  
22.3567)**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Ziehli, Karel

## Citations préféré

Ziehli, Karel 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Mo. Renforcer la production de denrées alimentaires indigènes (Mo. 22.3567), 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 18.06.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	<b>1</b>
<b>Economie</b>	<b>1</b>
Agriculture	1
Politique agricole	1

## Abréviations

**WAK-NR** Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

---

**CER-CN** Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

# Chronique générale

## Economie

### Agriculture

#### Politique agricole

**MOTION**  
DATE: 21.09.2022  
KAREL ZIEHLI

**La motion Chiesa** (udc, TI), discutée dans le cadre de la session extraordinaire sur l'approvisionnement, **a été acceptée** par 28 voix contre 15 et deux abstentions. Une majorité de la chambre haute exige du Conseil fédéral qu'il reporte ses plans d'allocation de 3.5 pour cent de terres d'assolement à la promotion de la biodiversité. <sup>1</sup>

**MOTION**  
DATE: 14.12.2022  
KAREL ZIEHLI

**La motion Chiesa** (udc, TI) **a été rejetée par le Conseil national**. Aucun membre de la commission n'estimait nécessaire de soutenir ce texte alors qu'une proposition similaire a récemment été refusée par la chambre basse. De plus, d'après la commission, la demande de l'élu tessinois a été mise en œuvre par le Conseil fédéral. En effet, ce dernier a décidé de reporter d'une année l'obligation de dédier 3.5 pour cent des surfaces assolées à la biodiversité, comme expliqué par le rapporteur de la CER-CN, Olivier Feller (plr, VD). <sup>2</sup>

---

1) AB SR, 2022, S.819 ff. ; AB SR, 2022, S.829 (2)

2) AB NR, 2022, S.2385 ff.